

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- : -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022
A 09 HEURES

- : -

PROCES-VERBAL

- : -

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville en séance publique, le 8 juillet 2022 à 9 heures. La séance était retransmise en direct au public sur internet.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS – Président de la séance

Maire

- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Huguette FATNA
- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Gérard MOISAN-GUIBERT
- Mme Patricia CONSTANTINHO
- M. Nicolas MOREAUX
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. François NIEBOJEWSKI
- Mme Liliane PETIT
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS

Adjointes

- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- M. Jacques MARTEL
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Philippe KUS
- M. Michel VILAIN
- Mme Sylvie WATERLOT
- M. Hervé WALLART
- Mme Angélique BERTRAM
- Mme Aurélie BEIGNEUX
- Mme Stéphanie KHEDIM
- Mme Jennifer PAYEN
- M. Dorian DAMIENS
- M. Pierre DELAHAYE
- Mme Inès TAOURIT
- Mme Marine TONDELIER
- M. Aurélien GACK
- M. Patrick PIRET
- Mme Wendy BAJOT

Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

- Mme Margaret LANOY (procuration à Mme Marie-Claire DURIEZ)
- Mme Christiane ROUSSEAU (procuration à Mme Huguette FATNA)
- M. Michel CARTON (procuration à M. Christopher SZCZUREK)

Ouverture de séance à 09h00 par Monsieur le Maire.

M. Steeve BRIOIS, Maire et Président de séance, précise qu'à la suite de la démission de M. Jonathan LEFORT de son siège de conseiller municipal en raison de sa mutation professionnelle dans un autre département signifiée à la Commune par courrier reçu en mairie le 27 avril 2022, M. Michel CARTON, occupant la trente-troisième place sur la liste « POUR HENIN-BEAUMONT, CONTINUONS AVEC NOTRE MAIRE ! » est déclaré installé dans les fonctions de conseiller municipal de la commune d'Henin-Beaumont.

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, M. Dorian DAMIENS est élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1) A la majorité,

APPROUVE le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion de la nouvelle piscine.

APPROUVE la durée de concession fixée à 5 ans, à compter de la mise en service du futur équipement, selon les documents à soumettre aux candidats.

CHARGE Monsieur le Maire, exécutif de la collectivité, de la poursuite de la procédure suivant les dispositions de la Loi de 1993 dite « Loi Sapin » et aux dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Constituer le dossier de consultation et faire publier l'avis de concession ;
- Saisir la commission de Délégation de Service Public, amenée à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à émettre son avis sur les offres reçues ;
- Négocier les offres avec le ou les soumissionnaires, dans le respect des principes d'égal accès des concurrents à la commande publique, selon les dispositions qui seront fixées dans le règlement de consultation ;
- Procéder à la mise au point du contrat et établir le rapport exposant les motifs du choix du soumissionnaire retenu et l'économie générale du contrat
- Soumettre ce rapport, le projet de contrat, les tarifs et le règlement de service à l'assemblée délibérante 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'assemblée délibérante chargée de se prononcer sur l'attribution dudit contrat ;
- Veiller à la conformité de la procédure au regard de la réglementation en vigueur et notamment s'assurer qu'un délai minimum de deux mois entre la première saisine de la commission de délégation de service public et l'attribution par le Conseil Municipal soit respecté ;
- Informer les candidats et les soumissionnaires évincés ;
- Notifier le marché au candidat retenu dans le respect de la décision du Conseil Municipal et faire procéder aux transmissions et publications réglementaires.

RAPPELLE que les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour les procédures de Délégation de Service Public procéderont à l'étude des candidatures et des offres des candidats, prépareront le rapport de procédure présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions ainsi que les motifs de choix de la structure et l'économie générale du contrat.

DIT que le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 voix défavorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

2) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint déléguer à prendre toutes les mesures nécessaires au lancement et à la mise en œuvre de la procédure de consultation portant sur un contrat de concession de service pour l'instauration d'Obligations Réelles Environnementales sur la friche de l'ancienne gare de Beaumont, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

3) A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport 2021 de Délégation de Service Public d'exploitation du multi-accueil et du relais d'assistantes maternelles.

4) A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport 2021 de Délégation de Service Public d'exploitation du funérarium.

5) A l'unanimité

PREND ACTE de la communication du rapport 2021 de Délégation de Service Public d'exploitation du crématorium et du site cinéraire contigu.

6) A l'unanimité,

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2022, telle que détaillée ci-après :

DM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	DM
011_CHARGES A CARACTERE GENERAL	388 642,64
012_CHARGES DE PERSONNEL	-
65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 792,00
66_CHARGES FINANCIERES	-
67_CHARGES EXCEPTIONNELLES	187 813,81
68_DOTATIONS AUX PROVISIONS	-
	-
	-
TOTAL DEPENSES REELLES	586 248,45

RECETTES REELLES	DM
013_ATTENUATION DE CHARGES	-
70_PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	-
73_IMPOTS ET TAXES	246 900,00
74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-
75_AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 067,79
76_PRODUITS FINANCIERS	156 033,81
77_PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
78_REPRISES SUR PROVISIONS	-
TOTAL RECETTES REELLES	441 001,60

DEPENSES D'ORDRE	DM
023_VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 145 246,85
042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	- 145 246,85

RECETTES D'ORDRE	DM
042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-
	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE	-

TOTAL GENERAL DEPENSES	441 001,60
-------------------------------	-------------------

TOTAL GENERAL RECETTES	441 001,60
-------------------------------	-------------------

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	441 001,60

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	441 001,60

DM - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES	DM
20_IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 17 926,84
204_SUBVENTION D'EQUIPEMENT	-
21_IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 098,64
23_IMMOBILISATIONS EN COURS	- 110 956,65
16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
10_DOT, FONDS DIVERS ET RESERVES	-
GESTION DES PERILS	-
TOTAL DEPENSES REELLES	- 110 784,85

RECETTES REELLES	DM
13_SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 462,00
16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
10_DOT, FONDS DIVERS ET RESERVES	-
1068_EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	-
024_PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	-
GESTION DES PERILS	-
TOTAL RECETTES REELLES	34 462,00

DEPENSES D'ORDRE	DM
040_OPERATION DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	
041_OPERATIONS PATRIMONIALES	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	-

RECETTES D'ORDRE	DM
021_VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 145 246,85
040_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	
041_OPERATIONS PATRIMONIALES	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	- 145 246,85

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 110 784,85

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 110 784,85

ARTICLE 2 : PRECISE que dans la mesure où les dépenses d'équipement sont votées par opération, la ventilation de la décision modificative n°1 se fera de la manière suivante :

	BP+REPORTS	DM	BUDGET APRES DM
OPERATION 10_EGLISES	400 000,00	- 260 300,00	139 700,00
OPERATION 15_GARE/PERCHE	110 887,23	- 5 262,14	105 625,09
OPERATION 16_PISCINE	9 251 625,30	- 116 416,64	9 135 208,66
OPERATION 17_VIDÉOPROTECTION	163 256,68		163 256,68
OPERATION 19_RESERVE FONCIERE	825 806,00		825 806,00
OPERATION 20_ECLAIRAGE PUBLIC	1 128 723,47		1 128 723,47
OPERATION 21_SPORTS	499 864,04	103 138,70	603 002,74
OPERATION 22_VOIRIE	6 541 810,64	- 113 222,09	6 428 588,55
OPERATION 23_EQUIPEMENT DE VOIRIE	170 095,00		170 095,00
OPERATION 24_CULTURE	332 942,80	- 30 406,60	302 536,20
OPERATION 29_BATIMENTS SCOLAIRES	1 294 135,22	- 49 894,58	1 244 240,64
OPERATION 30_ENT PATRIMOINE IMMOBILIER	1 071 579,63	- 125 403,35	946 176,28
OPERATION 31_VILLE JARDIN	831 081,14	- 84 352,20	746 728,94
OPERATION 32_PROPRETE URBAINE	80 000,00	1 000,00	81 000,00
OPERATION 34_CIMETIERES	140 372,00	5 083,54	145 455,54
OPERATION 35_EQUIP SERV MUNICIPAUX	598 859,51	27 150,65	626 010,16
OPERATION 39_REVITALISATION DU CENTRE VILLE	965 739,45	- 5 607,03	960 132,42
OPERATION 41_BEAUMONT		543 706,89	543 706,89
	24 406 778,11	- 110 784,85	24 295 993,26

7) A l'unanimité,

ADHERE à la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers (Resah).

AUTORISE Monsieur le Maire ou adjoint délégué à signer tout document relatif à cette adhésion et à son renouvellement, et à procéder au règlement du montant de l'adhésion d'un montant de 300 € annuel.

8) A l'unanimité,

AUTORISE (à l'unanimité / à la majorité), conformément au marché public référencé 21FCS37, la cession à la SARL DUPONT MOTOCULTURE, dont le siège social est situé 62 rue de Brebières à Vitry-en-Artois (62490), du véhicule de la commune dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous, au prix de 6.000 € HT – 7.200 € TTC - :

- TRACTEUR INTERNAT immatriculé 6191 KM 62
- type : 533 - date de première mise en circulation : 24 février 1981
- n° dans la série du type : D030351F007894
- puissance : 10 CV

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession de ce bien, qui dépasse le seuil des 4.600 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à accomplir et signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

9) A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions suivantes d'attribution des fonds de concours effacement de réseaux et éclairage public de la CAHC : décisions du Bureau Communautaire du 9 octobre 2019 (155 968,17 € pour le chemin de Jérusalem et les rues Jules Guesde et des Girondins), du 24 juin 2021 (411 963 € pour la cité des Bouviers), du 17 février 2021 (30 790 € pour les rues Voltaire et Diderot et 21 385 € pour le Boulevard Piette).

10) A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage pour chacune des opérations d'effacement concernées, et à poursuivre et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet, jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11) A l'unanimité,

PREND ACTE des éléments techniques, juridiques et financiers relatifs aux opérations d'effacement de la cité des Bouviers - Tranche 1 - et des rues Voltaire-Diderot.

CONFIRME le transfert de maîtrise d'ouvrage tel que détaillé dans la convention annexée.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

12) A l'unanimité,

PREND ACTE de la décision de la CAHC d'attribuer un fonds de concours de 1 365,00 € à la Commune d'Hénin-Beaumont au titre des dépenses de transport d'élèves d'écoles primaires d'Hénin-Beaumont à la piscine communale pour l'année 2021.

13) A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale relative à l'exercice 2021 ci-après annexé.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

14) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DESIGNE M. Michel CARTON comme remplaçant de M. Jonathan LEFORT au sein de la commission municipale « Développement ».

DESIGNE M. Michel CARTON comme remplaçant de M. Jonathan LEFORT au conseil d'administration du collège François RABELAIS.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe minoritaire et non-inscrit)

15) A l'unanimité,

DEROGE au scrutin à bulletin secret pour la désignation du représentant du conseil municipal au conseil de la vie sociale du foyer de vie du bord des eaux.

A la majorité,

DIT que 2 candidatures ont été déposées (Mme Annie WANNEPAIN et M. Aurélien GACK).

DESIGNE Mme Annie WANNEPAIN, conseiller municipal, de la commune d'Hénin-Beaumont en tant que représentant du conseil municipal au conseil de la vie sociale du foyer de vie du bord des eaux.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix pour Mme Annie WANNEPAIN (groupe majoritaire)
- 4 voix pour M. Aurélien GACK (groupe minoritaire et non-inscrit)

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

1) A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur la définition et mise en œuvre d'un programme de requalification des espaces publics de la cité Darcy estimé à 36 473 226,39 € HT, toutes prestations de maîtrises d'ouvrage confondues, qui sera affiné à la suite d'études complémentaires, reprenant également la transformation de l'ancien restaurant scolaire Darcy en équipement socio-culturel de quartier.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager ce projet, à poursuivre toutes les études et missions associées (AMO, MOE, ...), ainsi que l'ensemble des processus, notamment de marchés publics, et formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, à construire les partenariats associés, à signer tous les documents s'y rapportant, et à solliciter toutes les subventions liées auxdites opérations, rappelant ici que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil municipal dans ce domaine.

2) A l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de convention cadre de l'Opération de Revitalisation du territoire (ORT) et les documents s'y rattachant, ci-après annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment à signer la convention et les documents s'y rattachant.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME HUGUETTE FATNA, ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES MANIFESTATIONS, COMMUNICATION, JUMELAGES, FOIRES ET MARCHES ET FETES ET CEREMONIES

3) A l'unanimité,

APPROUVE la modification du nom du restaurant scolaire DARCY en « salle DARCY »,

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME PATRICIA CONSTANTINHO, ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES SCOLAIRES

4) A l'unanimité,

APPROUVE la modification des horaires d'entrées et de sorties de l'école maternelle Dubreucq à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention à l'Association de développement des actions éducatives de la ferme pédagogique municipale d'un montant de 400 euros.

INFORME que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

6) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au Centre d'Animation Culturelle « l'Escapade » d'un montant de 5 000 euros.

INFORME que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 2 000,00 € à l'association du BOXING CLUB HENINOIS.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

8) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 2 000,00 € à l'association l'ETOILE CYCLISTE HENINOISE.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

9) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 2 000,00 € à l'association HENIN TEAM GRIMPE.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

10) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 2 000,00 € à l'association du FOOTBALL CLUB FEMININ.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

11) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 2 000,00 € à l'association des MUSTANGS d'Hénin-Beaumont.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

12) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 de 1 500,00 € à l'association UNION FOOTBALL CLUB HENIN BEAUMONT.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

13) A l'unanimité,

APPROUVE l'attribution, par la commune d'Hénin-Beaumont, d'un fonds de concours de 7002.08 euros sur la dotation « revitalisation commerciale des centres villes d'Hénin-Beaumont » pour la rénovation des devantures et/ou enseignes des trois commerces d'Hénin-Beaumont suivants :

- **LA CIVETTE**
Activité : tabac/ presse
Nature des travaux : embellissement façade
Montant des travaux : 2528 € HT dont 1264 € subventionnés
- **HERIN BOUCHER**
Activité : boucherie chevaline
Nature des travaux : travaux de reprise façade
Montant des travaux : 5476,16 € HT dont 2738,08 € subventionnés
- **L'HÉNINOISE**
Activité : activité de restauration (crêperie)
Nature des travaux :
Montant des travaux : 7385,16 € HT dont 3000 € subventionnés

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au paiement des subventions.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

14) A l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'élargissement du permis de louer conformément aux documents annexés à la présente délibération (cartographie, listing des rues concernées, avenant n° 2 à la convention).

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment à signer les documents s'y rattachant.

15) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 211 rue de Verdun à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 32 voix favorables (groupe majoritaire et non-inscrit)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

16) A l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation et le déclassement de la partie de la parcelle du domaine public communal dans le domaine privé communal, sise boulevard Albert Schweitzer à Hénin-Beaumont, cadastrée section AR n° 416 pour une superficie d'environ 6 000 m².

APPROUVE le principe de la cession d'une partie de la parcelle communale du domaine public communal dans le domaine privé communal, sise Boulevard Albert Schweitzer, cadastrée section AR n° 416 d'une superficie d'environ 6 000 m², au profit de Monsieur François BERTELOOT – Président de la société FHB HOLDING Finance et Développement, afin d'y construire un hôtel au prix de 420 000,00 euros ; sachant que la superficie exacte de cession sera déterminée par arpentage et que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires en cas de non-paiement du prix.

17) A l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession par la SIA Habitat, du parking du cèdre bleu, des allées et des espaces paysagers, cadastré section BL n°s 1035 partie et 1034 pour une superficie d'environ 627,45 m², situé rue Napoléon Demarquette, reprenant les allées et les espaces paysagers dans le domaine public communal, à titre gratuit ; sachant que la superficie exacte de cession sera déterminée par arpentage.

DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé par acte notarié, et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et document à intervenir au titre de cette opération.

PRECISE que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de la SIA Habitat.

APPROUVE le transfert du domaine privé communal au domaine public communal du parking du cèdre bleu, des allées et des espaces paysagers, situé rue Napoléon Demarquette, cadastré section BL n^{os} 1035 partie et 1034 pour une superficie d'environ 627,45 m², et les termes de la convention jointe en annexe.

18) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir, l'immeuble à usage mixte commercial et d'habitation, cadastré section BL n° 1491 d'une superficie de 84 m², situé 32 rue Etienne Dolet, au prix de 90 000,00 euros, appartenant aux consorts BENHAMMOU, étant ici précisé que les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

19) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir, le terrain sur lequel sont édifiés 12 garages, situé rue Henri Barbusse, cadastré section AI n° 645 pour une superficie de 1 014 m², au prix de 40 000,00 euros, appartenant à la succession de Monsieur Jacques WASSELIN, étant ici précisé que les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

20) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la partie du parking, sise Boulevard Jean Moulin -- 5001 F -- Résidence Les Pins, cadastrée section BK n° 593 pour une superficie d'environ 966 m², sachant que la superficie exacte de cession sera déterminée par arpentage, au prix de 25 250,00 euros, étant ici précisé que les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur, appartenant à Pas-de-Calais Habitat.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

21) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir, le complexe immobilier incluant une habitation principale et ses dépendances, cadastré section BL n° 712 d'une superficie de 1 440 m², situé 261 rue Montpencher, au prix de 190 000,00 euros, appartenant aux consorts DESRUELLES, étant ici précisé que les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE
DES TRAVAUX ET DE LA SECURITE**

22) A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport 2021 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2022 portant régularisation de la ZAC du Bord des Eaux.

23) A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de servitude d'ancrage avec le bailleur Pas-de-Calais habitat dont l'objet est de déployer un dispositif d'éclairage public sur la résidence « La Cervoise » ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

24) A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de servitude de réseau électrique la société ENEDIS dont l'objet est déployé des lignes électriques sur la parcelle cadastrale BL 585.

Mme Inès TAOURIT procède à la lecture de sa question orale.

M. Steeve BRIOIS, Maire, répond en séance à la question orale de Mme Inès TAOURIT.

M. le Maire clôt la séance à 11h14.

**APPROUVE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-15
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

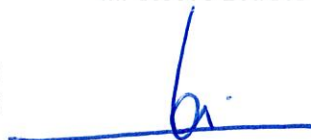
M. Dorian DAMIENS



Secrétaire de séance



M. Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont